



## Demission gerance reste a travailler

Par **herve01**, le **12/03/2013** à **14:39**

bonjour

je suis gerant majoritaire d une societe bar tabac restaurant avec 1 autre personne associer , notre societe est tombe sur le coup d un redressement judiciaire , et donc notre associe ne voulant pas perdre les bien qu il avait nous a demander de demissionne de notre poste de gerance a madame et moi meme , de maniere devant le juge a faire falloir que la societe repartira mieux avec une nouvelle gerance , le probleme c est que le nouveau gerant est de la famille , et je suis encore entrain de continuer a travailler avec ma femme dans le bar mais sans aucun statut n y de gerant n y de salarier , que peut il m arriver ou bien , le faites de travaille je redeviens salarier ou bien dois je partir et ainsi m inscrire a pole emploi je vous remerci de pouvoir me donner une reponse car mon cas m inquiete merci a tous herve

Par **FRANCK34**, le **12/03/2013** à **15:19**

Votre dossier semble embrouillé

si vous avez démissionné de la gérance, le syndic qui a déjà le contrôle vous remplace

si vous travaillez sans statut c'est du travail dissimulé sauf accord du syndic et du tribunal

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>